

Echos des médias

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 832

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Depuis quelques jours, *China Daily*, quotidien en langue anglaise de *Beijing*, est en vente en Suisse. Il s'agit d'une édition paraissant à Londres avec de la matière transmise par satellite, ce qui garantit la "fraîcheur" de la marchandise.

Le bimestriel *Steinbock* (Bouquetin), du canton de Nidwald, va disparaître. Ce magazine du parti socialiste paraissait depuis 1974. Sa disparition menace le magazine lucernois *Klatz* car il y avait des pages communes.

On trouve des éditions "pirates" de livres sur les marchés suisses allemands. Les procédés modernes d'impression facilitent l'édition de tels ouvrages au détriment bien sûr des auteurs et des éditeurs.

ECHOS DES MEDIAS

L'administration de la ville de Berne publie un bulletin d'information *Bern intern* diffusé selon le procédé "boule de neige". Moins de 250 exemplaires sont imprimés chaque jeudi. Les destinataires font tirer ensuite le nombre d'exemplaires qu'ils jugent pour eux nécessaire.

Le bulletin de la Société suisse des sciences de la communication et des mass media a consacré l'essentiel de sa première édition de l'année aux radios locales. On peut y lire, que les membres du groupe de travail chargé de suivre les essais, estiment le crédit annuel de 300 000 francs, qui lui est alloué, comme insuffisant pour mener à bien leur tâche.

CENTRE POUR REQUERANTS D'ASILE DE COINTRIN Un journaliste se déguise en "tête de Turc"

(mam) La méthode Wallraff fait des émules : déguisé en requérant d'asile turc, un journaliste du *Courrier* s'est laissé "interner" pour un week-end au Centre d'accueil de Cointrin. Dans une récente édition (DP 830), nous demandions "plus de transparence" au sujet de cette institution, que certains n'hésitent pas à qualifier d'illégal. A lire le récit que livre Patrice Mugny dans *Le Courrier* et *La Liberté* du 10 septembre, il semble que les craintes émises par les organismes qui défendent le droit d'asile soient largement fondées, et ceci malgré les déclarations rassurantes du Conseil d'Etat genevois.

Usant d'un habile stratagème destiné à faire croire qu'il a détruit son faux passeport et son billet dans l'avion qui l'amenait de Turquie, Ali (pseudonyme de P. Mugny) se présente à la douane de l'aéroport le samedi 6 septembre aux environs de 13 heures 15. "Je Turc, demande l'asile politique", articule-t-il avec un accent soigneusement étudié. La première réaction de l'officier de service est plutôt agressive : "L'ambassade a autre chose à faire que de vérifier l'adresse de vos parents en Turquie, vous allez remonter dans le premier avion". Toutefois, s'étant présenté à la frontière, Ali ne peut pas être considéré comme immigrant illégal. Il va donc être transféré au Centre.

A aucun moment, les fonctionnaires de la douane ne s'enquêtent des raisons qui ont amené Ali à fuir son pays, bien qu'il ait tenté à plusieurs reprises de se lancer dans des explications. Dans la voiture qui l'emmène au Centre, l'inspecteur lui confie que la Suisse "ne peut accepter que ceux qui sont condamnés à mort". Même assurance de la part d'un garde du Centre qui affirme que 90 % des demandes d'asile sont rejetées ... de quoi frissonner. Heureusement (?) son collègue est persuadé que 90 % des demandeurs deviennent réfugiés statutaires. Même flou artistique au niveau de l'application du règlement : les policiers ne savent pas si Ali a le droit de téléphoner ou non.

Autre surprise et non des moindres : selon les statistiques récentes du Département de justice et police, le nombre de requérants devrait être d'une centaine par mois, soit plus de trois par jour. Or Ali passera 48 heures absolument seul dans le Centre. Où sont donc tous ces requérants ? A l'évidence, un premier tri doit être opéré à la frontière. Par qui ? Sur quelle base légale ? Ces questions restent sans réponse. Se basant sur l'enquête effectuée par la Coordination de défense du droit d'asile, le *Journal de Genève* du 20 août

86 avançait le chiffre de 70 % de requérants expulsés sans autre procédure, souvent avant même de parvenir au Centre. Ali demande aux divers policiers qui se succèdent s'il n'est pas trop difficile de ramener des gens à l'avion, surtout quand il y a des enfants. Réponse de l'un d'eux : "les deux premières centaines, j'ai eu quelques problèmes, depuis ça roule ...".

On se souvient qu'une des principales critiques adressées par les organismes d'entraide à l'encontre de ce Centre portait sur l'isolement des requérants, qui vivent coupés du monde extérieur sans possibilité de contact. Ali aura la chance d'assister à une visite de la Commission consultative pour la question des réfugiés. Lundi matin, la délégation précédée de trois conseillers d'Etat passera exactement dix minutes dans les locaux. Caché dans les toilettes de peur d'être reconnu, Ali-Mugny n'intéresse visiblement pas ces messieurs dont aucun ne demande à le rencontrer. Un peu plus tard arrive une dame porteuse des listes des avocats genevois et de certains organismes de défense du droit d'asile. Rédigées en français uniquement, ces listes sont d'abord réduites dans les armoires avant que l'officier de faction ordonne de les placarder. Ali aura donc la chance de les consulter ... mais que dire de tous ceux qui l'ont précédé ? Comment se fait-il que les délégués de la Commission consultative qui viennent de visiter les lieux n'aient apparemment pas remarqué l'absence de ces listes ?

Aux environs de onze heures ce lundi matin, la supercherie finit par être découverte. Patrice Mugny aura donc passé un peu moins de 48 heures dans la peau d'un requérant, sans toutefois pouvoir en partager les angoisses. Car à la peur du refoulement s'ajoute inévitablement la pénible impression laissée par le confort très relatif du bâtiment d'attente, situé à 2-300 mètres de la piste principale de l'aéroport.